Congrès AFSP Toulouse 2007

Table Ronde 3 « États démocratiques et reconnaissances de la '' diversité ''. Analyse comparée du renouvellement du pluralisme politique »

Session 2

KEYHANI Narguesse (ISP) narguesse kevhani@vahoo.fr

« L'émergence de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration : naissance d'un établissement public sous l'égide du ministère de la Culture pour un traitement mémoriel de la diversité »

Face aux demandes de reconnaissance, les États européens qui ont été profondément marqués à des degrés divers par l'immigration doivent répondre à un impératif de gestion de cette diversité. Comme en témoigne l'organisation en octobre 2006 par l'UNESCO et l'Organisation Internationale pour les Migrations, d'une rencontre d'experts sur les musées des migrations dans le but d'œuvrer à une « inclusion, intégration et droit à la différence », le musée d'histoire est une voie institutionnelle possible de traitement de cette diversité. De nombreux pays ont opté pour cette voie qui n'est certainement pas exclusive mais qui témoigne d'une tendance à vouloir mettre en scène au sein de l'espace public la reconnaissance de la diversité.

La France s'inscrit dans cette tendance avec la décision de créer une Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) censée ouvrir ses portes au Palais de la Porte Dorée en septembre 2007. Projet politique porté depuis la fin des années 1980 par un certain nombre d'historiens et d'associations, devenu projet d'État près de vingt ans plus tard, la CNHI dont le noyau est un musée national doit œuvrer à l'intégration des populations issues de l'immigration au sein du roman national. Elle a été pensée comme un outil pour travailler sur la mémoire en y intégrant des connaissances historiques, sur la base d'une science historique considérant elle-même l'immigration non plus comme un fait périphérique mais comme constitutif du fait national. Elle est censée être un lieu de reconnaissance de la contribution des populations issues de l'immigration au fait national français.

Deux points attirent notre attention et sont à l'origine d'une enquête menée depuis décembre 2005 dont nous proposons de restituer les grandes lignes dans cette communication. Premièrement, ce sont des acteurs extérieurs à la sphère politique qui ont eu l'initiative du projet alors qu'il apparaît aujourd'hui comme un projet d'État. Deuxièmement, le projet a été mis à l'agenda politique près de vingt ans après l'émergence de son idée. À travers l'étude de cette institution, c'est donc la définition de l'action publique qui est en jeu. Car les acteurs multiples qui y ont contribué façonnent du même coup, selon la configuration dans laquelle ils sont pris, la question immigrée : le traitement de la diversité qui transparaît à travers ce musée qui se veut un musée d'histoire n'est pas le seul fait de l'acteur public. Universitaires et acteurs associatifs ont façonné cette rhétorique jusqu'à ce qu'elle trouve sa place dans le discours politique. Ils ont contribué à la construction d'un nouveau problème public. Et ils continuent à le faire, quoique dans un cadre institutionnel contraignant, au sein de la CNHI naissante.

Cette communication porte plus particulièrement sur cette phase de bricolage institutionnel. L'étude de la phase de préfiguration de la CNHI a montré à quel point l'existence de collectifs différents avait permis la publicisation de l'exigence d'une reconnaissance du fait immigré comme constitutif du fait national. Ces collectifs de chercheurs en sciences sociales et d'acteurs associatifs travaillent ensemble, à côté d'autres acteurs au sein de la CNHI naissante qui apparaît donc comme un collectif hybride au sein duquel des groupes peuvent être amenés à se disputer une légitimité à traiter la question immigrée. À partir du moment où ce projet est devenu un projet d'État, les acteurs qui en étaient à l'origine, à divers titres, ont nécessairement vu remise en question leur implication. Il s'agit dans cette communication de dessiner les contours de ce projet réapproprié par l'acteur public afin de voir comment il entend traiter la question immigrée dont les termes ont été reformulés. La CNHI n'a pas encore ouvert ses portes. Il est pourtant possible de caractériser le contenu de la politique qui la sous-tend à partir d'une lecture des textes officiels couplée à l'analyse de la phase de sa mise en œuvre. Nous nous concentrerons sur la CNHI en tant qu'institution. Que révèle le difficile bricolage de l'institution quant à la réceptivité des administrations et ministères concernés ? En quoi cela est-il significatif quant à la lecture de la question immigrée ? Nous verrons dans un premier temps comment sont posées à travers cette nouvelle institution les termes d'une politique de reconnaissance. Cette même politique sera ensuite envisagée dans son articulation avec la grammaire républicaine.

La reconnaissance

-Éléments de définition de l'acte de reconnaissance

Devenu projet d'État, la CNHI s'inscrit dans une véritable politique de reconnaissance dont il faut restituer les différents termes. L'acte même de reconnaissance est une opération qui suppose un acteur visant un fait ou un autre acteur. Il s'agit d'une requalification des attributs d'un individu ou d'un groupe d'individus ou d'un fait. Avec la reconnaissance, l'acteur principal revient sur ce qui était dit auparavant de l'autrui en question, d'un fait ou bien sur ce qui était nié jusqu'alors. En tant que politique, la reconnaissance est le fait de l'État et vise un certain public ou une certaine période ou événement. L'acte de reconnaissance politique [Ricoeur, 2004] est l'affirmation du lien qui unit les hommes de la cité et de facon plus spécifique, ceux qui bénéficient de cette reconnaissance. En suivant Paul Ricœur, on peut reconsidérer la justice et notamment la dichotomie aristotélicienne. Celle-ci distingue deux dimensions dans l'acte de justice : il est coercitif ou distributif. Or, considérée comme politique, la reconnaissance modifie cette dichotomie. La justice peut revêtir une troisième forme : celle de la reconstruction. La politique de reconnaissance relève de la justice reconstructive qui elle est d'ordre symbolique. Elle est reconstructive dans la mesure où l'on vient après les faits, requalifier une situation passée ou le statut de franges entières de la population pour réparer une injustice. En passant d'une politique de redistribution à une politique de la reconnaissance, c'est le registre de la vie en société qui est modifié. On passe du registre de l'avoir à celui de l'être. L'identité devient un registre constitutif du lien politique. On retrouve la question de la reformulation progressive de la politique sociale en termes identitaires. La politique de reconnaissance pose par définition la question de l'identité et de la place du groupe et de l'individu au sein de la nation. En d'autres termes, la difficulté posée par toute velléité de justice passant par la reconnaissance est celle du fondement du lien politique national et de façon indirecte du communautarisme.

La politique de reconnaissance a une autre caractéristique qui tient dans sa mise en scène. Pour être efficace, la reconnaissance doit passer par des gestes. Elle a avoir avec la ritualité et le solennel. Autrement dit, elle doit être publique, éventuellement ostentatoire. On

voit ici la particularité de la CNHI comme instrument d'une politique de reconnaissance : elle est une institution et non un discours ou un acte mémorable. La CNHI s'intéresse à l'aspect symbolique de l'injustice qui s'est affirmée sur le long terme. Cette reconnaissance ne tient pas dans un acte : elle est transmise par l'institution. C'est ici que l'analyse de l'aspect institutionnel s'articule avec la question de la mémoire. En effet, en tant qu'institution, la CNHI doit modifier l'espace qui structure la mémoire nationale. De même que les autres institutions muséales prestigieuses font partie de l'imaginaire culturel national -elles en fournissent le cadre social-, la CNHI est censée à terme s'insérer dans l'espace national et agir sur cet imaginaire. Ainsi, la particularité de la CNHI considérée comme instrument d'une politique de reconnaissance tient dans le fait qu'elle ne joue pas tant sur le caractère solennel et sur le geste symbolique que sur le volontarisme politique: elle veut modifier les cadres sociaux de la mémoire afin de réintégrer les populations issues de l'immigration dans le roman national. Cette politique de reconnaissance qui plus est culturelle révèle une objectivation des ressorts de la mémoire collective et de ses cadres sociaux au point où l'État veut les façonner. Au-delà de sa fonction symbolique de mise en visibilité de la contribution des populations issues de l'immigration au fait national, la CNHI est aussi un instrument censé travailler sur les mentalités. Comment ce travail est-il conçu ? Pour en rendre compte, il nous faut mettre au jour l'articulation qui est au principe du projet politique de la CNHI. Ce projet tient dans la combinaison particulière entre connaissance, reconnaissance et mémoire. Le projet de la CNHI repose sur l'idée selon laquelle c'est par défaut de connaissance que le racisme et les discriminations persistent dans la société française. C'est par méconnaissance que les regards se focalisent sur l'immigration nord-africaine pensée comme spécifique et problématique. Selon les acteurs qui misent sur la connaissance pour lutter contre le racisme et les discriminations, l'horizon des différents traitements possibles de l'immigration en France est structuré par un ensemble d'oppositions : connaissance/méconnaissance, regard historicisant/ regard limité à l'actualité, recherche de complexité/ souci de simplicité à outrance, lecture de la question immigrée à partir de faits peu visibles/ à partir de ce qu'elle a de plus visible. Les fondateurs de la CNHI espèrent jouer sur les premiers termes de ces oppositions. L'action à long terme dont elle est censée être l'instrument est centrée sur la connaissance historique. Celle-ci est un ressort de l'action sur les mentalités. La dimension pédagogique de l'institution est centrale. De plus, c'est elle qui justifie l'implication des scientifiques dans la définition de l'action publique. La diffusion de connaissances est censée à long terme modifier les mentalités. Cette correction de l'état des connaissances est censée agir sur la mémoire collective. L'acte de reconnaissance tient dans cette correction.

-La reconnaissance et sa traduction politique

Le choix d'un musée

Histoire du musée : l'intrication de l'institution muséale et du politique

L'histoire du musée français illustre combien cet établissement a avoir avec le politique [Poulot, 2005]. Les constructions muséales ont toujours été l'incarnation d'un traitement particulier du passé et du dialogue entre l'État et la société. Les musées français dès les origines ont été le lieu d'articulation d'une certaine conception de la nation et d'un souci pédagogique. Parallèlement à ses conditions particulières de naissance (la révolution française), il faut noter la réflexion héritée des Lumières sur l'importance des dimensions pédagogiques et éducatives de toute œuvre d'art. Dès le début de la révolution est affirmée la dimension pédagogique qui fait du musée un instrument de médiation de certaines valeurs et principes.

Ce que montre cet aperçu extrêmement rapide de l'histoire du musée français, c'est

que le nouvel établissement a été considéré dès le départ comme un instrument censé éduquer le peuple et favoriser la diffusion d'une certaine vision de l'histoire et donc de ce qui liait les Français entre eux. Ses origines révolutionnaires ainsi que le souci permanent de faire œuvre de pédagogie illustrent bien que ce sont le rôle de l'État –contre les intérêts particuliers et pour un peuple constitué de citoyens égaux— et l'identité collective qui sont en jeu. Mais ces conceptions n'ont pas été homogènes depuis l'émergence du musée moderne : Dominique Poulot montre bien que la monarchie de Juillet a contribué à modifier la muséographie du musée de Versailles par exemple. Mais c'est bien parce que l'on décelait dans l'institution muséale un enjeu de représentation de la nature du corps social.

L'émergence des écomusées dans le paysage muséal français à partir de la deuxième moitié des années 1970

La « nouvelle muséologie » repose sur la volonté de rénover les musées en mettant à profit les apports des sciences sociales ainsi que de renouveler les modes d'exposition et de communication avec le public. C'est la crise du roman national et de la conception républicaine de la nation et de l'identité collective qui est à l'origine d'une transformation de la conception du rôle et du fonctionnement du musée. L'institution muséale est donc une représentation du corps social qui entre en crise lorsque le fondement de celui-ci perd de son évidence.

La CNHI se situe au croisement de ces deux traditions. Elle résulte du constat de la crise de l'idée d'identité nationale. Mais dans le même temps, parce qu'elle a pour origine le développement d'une histoire critique du fait national, le musée qui y prendra place est censé se distinguer des représentations classiques émanant de l'idéologie républicaine. Elle n'est pas non plus un écomusée car elle n'est pas ancrée dans un territoire à forte identité –il s'agit d'un musée national. De plus, elle n'est pas gérée comme les écomusées par des associations. Mais certains éléments de la définition que propose Dominique Poulot invite à voir dans le musée de la CNHI quelque chose qui s'apparente à l'écomusée. D'abord parce qu'elle est une réponse au même problème mais surtout parce qu'elle témoigne d'une définition plus large de la culture et du patrimoine. La collection du musée sera en partie constituée d'objets personnels qui n'ont évidemment pas le statut d'objets d'art. Des lettres, des photographies, des objets que les immigrants ont apporté avec eux du pays qu'ils ont quitté pourront faire partie du fonds du musée. La CNHI est un musée d'histoire mais elle est également un lieu qui est censé rendre compte d'expériences de la migration à travers des objets qui viennent constituer un nouveau patrimoine.

Le musée national : reconnaissance et souci de prestige

La question de la tutelle des ministères

Les embûches rencontrées par les porteurs de ce projet au niveau du ministère de la Culture témoignent bien de la difficulté à traduire ce projet institutionnellement dans les hautes sphères de l'administration française.

Plusieurs acteurs ont insisté sur les résistances émises par le ministère de la Culture et par les personnes rattachées d'une manière ou d'une autre à ce ministère au sein du cabinet du premier Ministre. Cela s'est apparemment exprimé avec force lorsque Jean-Pierre Raffarin était premier Ministre, mais également sous Lionel Jospin. Le fait qu'il y ait un consensus politique autour de cette question invite à penser que ce refus est d'ordre structurel. Selon le directeur de la CNHI, de nombreuse résistances ont été rencontrées au niveau du ministère de la Culture, résistances justifiées par les acteurs concernés en jouant sur les frontières entre les différentes juridictions ministérielles. Même s'il s'agissait de créer un musée, ce qui

théoriquement relève de ses fonctions, c'est l'objet « histoire de l'immigration » qui posait problème. En effet, un musée s'organise autour de collections dont les objets peuvent facilement être identifiés à partir de l'intitulé même de l'exposition. L'on comprend aisément que le choix des objets susceptibles d'être exposés dans un musée portant sur l'histoire de l'immigration ne soit pas évident. Et ce d'autant plus pour des professionnels ayant a priori rarement l'occasion de se pencher sur cette question.

La volonté des porteurs de projet de faire jouer au ministère de la Culture un rôle de premier rang, notamment en octroyant à l'établissement un statut de musée national doit être interrogée. Patrick Weil et Philippe Bernard dans un premier temps, Driss El Yazami et Rémy Schwartz [El Yazami et Schwartz, 2001] dans un deuxième temps et enfin Jacques Toubon et Luc Gruson [Toubon et Gruson, 2003] ont tenu à ce que ce ministère soit central dans la tutelle du futur établissement. Dès le départ, lorsque le projet est encore peu développé, ses promoteurs ciblent trois ministères : celui de l'Éducation nationale, celui des Affaires sociales et celui de la Culture. Car l'ambition est triple : elle a une dimension pédagogique manifeste ; elle relève du fait de son objet –la lutte contre les discriminations touchant les populations issues de l'immigration- de l'action sociale ; tout cela devant se manifester au sein d'un musée. Mais nos interlocuteurs ont toujours insisté sur l'importance qu'ils accordaient à l'implication du ministère de la Culture. Cela est loin d'être un détail ou un moyen comme un autre de multiplier les sources de financement. Cette insistance s'explique par deux raisons essentiellement : elle répond à un souci de prestige. Elle est aussi le signe d'une sensible modification dans la façon d'appréhender politiquement la question immigrée. Premièrement, l'argument du prestige et de la visibilité de l'établissement dans l'espace public est souvent mis en avant. Les promoteurs du projet veulent aller à l'encontre d'une image de la question immigrée comme relevant avant tout de la question sociale. La rhétorique de la contribution peut d'ailleurs être interprétée comme une réponse adaptée à ce que l'un d'entre eux nomme vision « misérabiliste ». La mise en valeur de la « culture » des immigrés –le premier rapport parlait d'un centre de ressources des « cultures de l'immigration »–, en est le principal moyen. Or, d'après les récits des résistances du ministère de la Culture faits par nos interlocuteurs, il y a l'idée que pour les fonctionnaires de ce ministère, les questions liées à l'immigration ne sauraient être élevées au rang des préoccupations du ministère de la Culture, quand bien même il s'agirait de créer un musée.

Les entretiens illustrent bien comment le prestige que les promoteurs de ce projet veulent octrover au futur établissement et donc à son objet « histoire de l'immigration » ou « cultures de l'immigration », s'articule à un ensemble de hiérarchisations apparemment communément admises par les acteurs politiques et administratifs qui sont celles du national par rapport au local et au provincial, du musée par rapport au lieu de mémoire sans statut particulier, et aussi en filigrane, celle de la « culture » par rapport au « social ». Les promoteurs du projet ont bien conscience de cette échelle des valeurs et il semble qu'ils aient tenté de la mobiliser dans leur entreprise de valorisation publique de l'histoire ou des cultures de l'immigration. La recherche du lieu dans lequel pourrait voir le jour l'institution en témoigne. Les comptes-rendus des débats concernant le choix du lieu, montrent que les rapporteurs ont toujours eu à l'esprit ces valeurs différentielles octroyées aux lieux et espaces. Ainsi, les arguments pour créer la CNHI à Marseille étaient nombreux : le lien historique et symbolique entre le port et l'immigration en est un. Mais à lire les rapports, c'est bien parce que les grandes institutions du patrimoine français se trouvent dans la capitale qu'il était plus pertinent de créer le CNHI à Paris, malgré le « parisianisme » auquel chacun aurait voulu échapper. Cela répondait au souci de donner d'emblée un statut parisien, c'est-à-dire national et prestigieux à l'institution. Les grandes institutions culturelles et patrimoniales étant à Paris, il devait en être de même pour une institution qui ambitionnait de faire accéder l'histoire et les cultures de l'immigration au même rang de dignité que l'histoire et les cultures dites

nationales. Quant à la transformation sensible du mode d'appréhension de la question immigrée, elle est sciemment revendiquée par le directeur qui propose une distinction entre les politiques sociales et la politique culturelle dans le traitement de la question immigrée. « Politique sociale » désigne d'après lui, les politiques qui traitent la question sociale des populations issues de l'immigration. La question immigrée aurait été posée en termes de question sociale, c'est-à-dire d'une part en termes de gestion de la main-d'œuvre et d'autres part en termes d'exclusion, de précarité, de pauvreté, de relégation. C'est pourquoi, traditionnellement en France, une politique traitant la question immigrée implique quasi systématiquement le ministère des Affaires sociales. La CNHI proposerait au contraire une politique culturelle c'est-à-dire une politique à même d'influer sur les représentations sociales et collectives. On retrouve la rhétorique de la contribution. Mais il ne s'agit pas tant de mettre en avant la contribution des immigrés à la construction de la société française reviendrait à envisager encore une fois les populations immigrées prioritairement comme force de travail. La culture doit devenir un nouveau prisme pour comprendre la question immigrée. Plus exactement, les populations immigrées doivent être réintégrées dans l'imaginaire national par la mise en valeur le thème du métissage culturel. Le directeur opère ainsi un déplacement dans la compréhension de la question immigrée telle qu'elle se poserait à la société française : le curseur se déplace de la question du travail –la question sociale– à celle de l'identité –la question culturelle. L'on ne peut que noter à quel point la définition des finalités assignées à la CNHI reste ambiguë. « Rendre compte des cultures de l'immigration » diffère de l'objectif premier officiel et affirmé sans cesse par les chercheurs rencontrés qui est celui de transmettre des savoirs sur l'histoire de l'immigration. Il y a donc bien une volonté d'obtenir la reconnaissance du ministère de la Culture car du point de vue des acteurs pertinents, il s'agit bien d'un label. Les acteurs pertinents sont premièrement les porteurs du projet et les acteurs politiques qu'il faut convaincre. Mais le label « culture » n'est effectivement un label que pour ceux qui partagent cette hiérarchisation qui est peut-être propre aux acteurs ayant quotidiennement affaire à la haute fonction publique. En effet, nous verrons que pour les acteurs associatifs que nous avons rencontré la référence à la culture peut revêtir un sens tout autre et notamment en ce qui concerne le rapport au politique.

Dans quelle mesure l'histoire de la politique culturelle en France qui se manifeste à travers la CNHI s'intègre dans le modèle français d'action culturelle ? Un détour par l'histoire de l'institutionnalisation de la catégorie de culture comme objet d'intervention publique s'avère utile [Dubois, 1999]. L'émergence et la stabilisation de cette catégorie d'intervention n'ont été possibles que suite au grand « retournement ». En effet, alors qu'à la fin du XIXème siècle l'espace des productions culturelles s'autonomisait et notamment contre l'État, avec la création d'un ministère des Affaires culturelles en 1959 l'État devenait au contraire un acteur de premier rang. L'intérêt d'une approche historique est qu'elle montre d'une part que la catégorie de culture comme champ d'intervention publique est loin d'aller de soi et d'autre part que la définition de ses contours a toujours été sujette à controverses, conflits, concurrences. Du fait même de son histoire, la politique culturelle n'a jamais bénéficié d'une définition claire et précise. Et depuis le début des années 1980, la politique culturelle de l'État français va dans un sens qui semble favorable à la création de la CNHI, près de vingt-cinq ans plus tard. En effet, depuis la naissance du ministère, la définition de la politique culturelle s'est faite au nom d'une « idéologie du décloisonnement ». Cela s'illustre avec la démocratisation de la culture, devenu impératif catégorique au début des années 1960, sous l'impulsion d'André Malraux, avec la volonté de désacraliser la culture pour l'intégrer à la vie quotidienne. Mais les années 1980 constituent dans notre perspective un véritable tournant : le relativisme culturel des années Lang devient la matrice de la redéfinition de la politique culturelle. C'est ce qui fait dire à Vincent Dubois que la politique culturelle à partir de ces années est allée dans le sens d'un décloisonnement non pas seulement entre les publics de la

culture comme c'était le cas jusqu' alors, mais de la définition même de la culture. La politique culturelle a depuis été marquée par une « extension de l'appellation contrôlée». Dès le début des années 1980, le ministère de la Culture amorçait une entreprise de reconnaissance culturelle des « minorités » par la valorisation des cultures dites régionales mais aussi des cultures dites communautaires.

Ainsi, l'histoire des vingt dernières années du ministère montre qu'il y a au sein même de cette instance, une certaine disposition à recevoir des projets concernant un public qui n'est ni traditionnellement ni sociologiquement celui de la Culture. Les vingt dernières années ont été des années de routinisation du principe du relativisme culturel. Cependant, les porteurs du projet de la CNHI ont souhaité aller plus loin que cette réhabilitation culturelle. En témoigne l'insistance déjà évoquée pour créer un musée au statut de musée national.

L'histoire de l'action culturelle de l'État met également en évidence les enjeux concernant la configuration d'acteurs impliqués dans le projet scientifique et culturel de la CNHI: la transformation de l'État en un lieu de définition de la culture est en partie à l'origine du flou. La multiplication des interventions culturelles et l'émergence des institutions culturelles impliquent une intervention des agents de l'État dans le processus de définition de la culture ce qui remet en question le monopole de la « parole culturelle » de ceux qui la revendiquaient. Les acteurs de la société civile, chercheurs et associations, savants ou profanes, étaient confrontés à travers l'institutionnalisation du projet qu'ils avaient initialement porté, aux frustrations causées par les conflits autour de la parole légitime. Il est maintenant apparu que ces frustrations pouvaient avoir pour origine la logique institutionnelle dans laquelle est prise la CNHI. Bien que savants et profanes soient mus par des rationalités et des finalités parfois différentes, ils peuvent ponctuellement partager le même sentiment d'expropriation d'un sujet qui selon eux, leur appartient légitimement. Certes, il ne s'agit pas ici de la parole légitime sur ce qu'est la culture ou sur ce qu'elle devrait être. C'est de l'histoire et de la mémoire de l'immigration dont il s'agit. Et chaque acteur semble s'octroyer la légitimité à en définir les contours : associations et savants parce qu'ils considèrent qu'ils ont une connaissance du terrain affective et biographique ou scientifique qui seule leur octroie le statut de parole légitime, et ministère de la Culture parce qu'il en a finalement accepté la tutelle.

Ce n'est donc pas dans le domaine culturel que le ministère ôte aux autres acteurs le monopole des discours possibles sur l'histoire de l'immigration. C'est ailleurs et autrement que la concurrence se joue. L'établissement public a en effet employé un certain nombre de haut fonctionnaires issus de ce ministère. Ils jouent un rôle important notamment dans la composition muséographique. Or la muséographie est censée être le support artistique et pédagogique d'un certain nombre de textes écrits par les spécialistes de l'histoire de l'immigration, du moins elle est censée s'articuler avec ces textes censés transmettre des savoirs. Autrement dit, si la parole des savants et des associations est concurrencée, c'est surtout parce que de nouveaux acteurs issus de la haute fonction publique liée au ministère de la Culture tendent à imposer une lecture en termes culturels. L'on retrouve toutefois malgré la frustration des acteurs non « culturels », la description proposée par Vincent Dubois concernant la perpétuelle redéfinition de la politique culturelle dont l'institutionnalisation n'a rien enlevé au « flou » qui caractérise ses contours. L'on voit bien que tous les acteurs ne donnent pas le même sens à « culture » ni le même contenu à la « politique culturelle ». Tous semblent s'accorder à poser la réhabilitation et-ou la reconnaissance comme matrice de cette politique. En revanche, là où les chercheurs espèrent contribuer à intégrer les populations issues de l'immigration dans l'imaginaire national en faisant connaître leur histoire au sens savant du terme, les associations espèrent que le musée soit un lieu où l'État reconnaîtra les souffrances de groupes particuliers. Quant aux acteurs issus du monde de la culture, ils semblent plus enclins à constituer une collection d'objets susceptibles d'être qualifiés

d'artistiques. Dans tous les cas, il s'agit bien de réhabiliter et de valoriser ce qui ne l'était pas. La politique culturelle de réhabilitation et de reconnaissance concerne soit l'histoire, les expressions culturelles des groupes concernés –et notamment les expressions artistiques—, soit les mémoires particulières. Le seul dénominateur commun que l'on y trouve est qu'il s'agit de lier des communautés humaines. La politique de la CNHI est culturelle au sens très large où la culture désigne ce qui dans l'ordre des représentations et des conduites collectives lie les hommes entre eux.

La CNHI est un établissement public qui contient un musée national, label prestigeux. Les promoteurs du projet ont souhaité cette appellation contrôlée délivrée par la seule autorité compétente qu'est la Direction nationale des musées. En retour, il y a peut-être, dans l'institutionnalisation de ce projet, une imposition relative de la vision des acteurs issus du monde la culture par rapport à celle des autres acteurs.

Problèmes posés par les professionnels du monde de la Culture

Si le choix a été fait de donner une réponse politique visant à ennoblir l'objet « immigration », cela ne va pas sans poser des problèmes de fonctionnement au point où certains acteurs vont jusqu'à se demander si le personnel de la CNHI est adapté à la question à laquelle elle est censée répondre. D'après les entretiens menés avec les acteurs concernés, il apparaît des dysfonctionnements au sein de l'établissement. Il nous faut pour comprendre cela revenir sur l'histoire de l'ADRI qui est la base institutionnelle ayant donné naissance à la CNHI. L'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles a été créée en 1977 dans le but de développer la réflexion sur le rapport des acteurs institutionnels aux publics immigrés, la finalité de cette boîte à outils étant de donner les moyens aux uns et aux autres pour gérer au mieux les situations d'interculturalité. Les employés ont une formation universitaire en sciences sociales. Les activités de l'ADRI comportent deux volets : un volet « Documentation » et un volet « Formation ». Il s'agit de répertorier les projets associatifs dans toute la France et de créer une base de données entièrement consacrée à l'immigration et aux questions d'intégration. Cela a permis à l'ADRI de devenir le carrefour d'un réseau d'acteurs associatifs, d'universitaires et d'experts. À cette fonction de mise en relation et de création d'un centre de ressources et d'informations, s'ajoutent les activités de formation des acteurs publics et de plus en plus, dans les collectivités territoriales. Avant l'annonce de la création de ce qui allait devenir la CNHI, l'ADRI se trouvait dans une situation paradoxale. Elle était la seule agence publique à être dotée d'un corps de spécialistes sur les questions liées à l'immigration intégré dans un réseau et à même d'offrir une expertise aux instances publiques et ce, tant au niveau national qu'au niveau des collectivités territoriales. Dans le même temps son avenir n'était plus certain. En témoigne la suppression des activités de formation. Sa transformation en Groupe d'Intérêt Public d'une durée de vie de cinq ans, alors qu'elle était auparavant une association à mission de service public témoigne peut-être de la tendance politique à redéfinir une nouvelle appréhension de la question immigrée. Il s'agit peut-être simplement d'une façon de « recaser » une équipe en déshérence. Quoiqu'il en soit, l'ADRI a joué un rôle essentiel dans la phase de préfiguration de la CNHI. Elle a justement pu mettre à contribution son savoir-faire et ses ressources dans la mise en réseau, l'organisation méticuleuse de réunions des différents comités et conseils. Elle a semble-t-il procédé à un travail de coordination essentiel. Mais aujourd'hui les anciens salariés de l'ADRI se retrouvent en minorité au sein d'une équipe professionnelle qui n'a pas la même expérience des questions liées à l'immigration. C'est à ce niveau que des dysfonctionnements peuvent apparaître. Jamais nos interlocuteurs de l'ancien ADRI ne remettent en cause la professionnalité de leurs nouveaux collègues. Mais s'exprime en filigrane le sentiment que ceux qui du fait de leurs compétences et expériences devraient avoir une marge de manoeuvre plus importante n'en ont pas. Cela est à l'origine de certaines incompatibilités de points de

vue. Les anciens salariés de l'ADRI sont concentrés aux pôles « Documentation » et « Réseau » de la CNHI. Dès lors, ce sont les professionnels de la Culture qui définissent le contenu et déterminent les orientations -en créant les collections par exemple. Il y a peut-être une tendance à limiter la marge de manœuvre des professionnels de l'immigration -anciens salariés de l'ADRI- et de laisser libre cours à ceux de la Culture. Cela revient à mettre en avant les compétences liées à la Culture au lieu de valoriser celles liées à la connaissance de la question immigrée. Les anciens salariés de l'ADRI ne s'occuperaient plus que des ressources et de la mise en relation avec les autres acteurs. Cela résulte d'une logique institutionnelle plus que d'une décision délibérée. Dans la mesure où le ministère de la Culture tient une place prééminente et où l'établissement bénéficie du statut du musée national, les acteurs rattachés au ministère de la Culture ont nécessairement une place importante dans la gestion de l'établissement. Au-delà des désagréments que cela peut présenter en termes de coûts ou de déperdition d'énergie, c'est la légitimité des uns et des autres qui est remise en question. S'il y a une tendance des acteurs du ministère de la Culture à « dénigrer » les ressources des associations, au nom d'une conception peut-être plus élitiste de la culture, ce sont des ressources entières qui peuvent disparaître. Ainsi, certains interlocuteurs évoquent la difficulté de certains de ces décideurs culturels, à prendre au sérieux une collection de photographies ou des fonds d'archives constitué par des associations et ce au nom d'une conception différente de l'archive et de l'objet d'art. Il ne faudrait toutefois pas exagérer ces réticences car selon nos deux interlocuteurs, après discussions l'idée que les associations pouvaient être considérées comme partenaires à part entière dans le cadre d'une politique culturelle a pu être acceptée. Elle est en voie de banalisation.

Ainsi, alors qu'à l'origine le ministère de la Culture semblait être totalement réticent à traiter de l'immigration et de son histoire dans le cadre d'un musée, elle est le ministère qui aujourd'hui est peut-être le plus engagé ou du moins le plus mis en avant. Peut-être peut-on interpréter la réticence à adopter la rationalité des anciens salariés de l'ADRI et à utiliser les ressources qui sont à disposition comme une contrepartie de son entrée en jeu. Comme si cela n'était envisageable qu'à condition de sauvegarder le label « Culture » au sens traditionnel du terme. Mais dans la mesure où un « apprentissage » est possible pour reprendre l'expression d'un interlocuteur, ces problèmes peuvent être résolus à long terme.

Ils témoignent néanmoins d'une logique institutionnelle amorcée par le choix essentiel de donner une prééminence à la dimension culturelle du projet. Les institutions ont quelque chose à dire du monde social. Qu'en est-il alors de la volonté d'inscrire institutionnellement la CNHI dans le sillage d'une politique culturelle ? La CNHI est l'expression d'une certaine lecture du monde [Douglas, 1981]. Si les institutions ne pensent pas, elles témoignent néanmoins de ce qu'il est permis de penser dans une société et dans un contexte donnés. Les institutions ont une dimension cognitive. C'est en ce sens que la CNHI témoigne de la lecture culturelle de la question immigrée. Elle est le signe qu'émerge une nouvelle lecture concernant l'intégration des populations issues de l'immigration. Ce mode d'appréhension de la question est modelé par les codes et conduites des acteurs professionnels issus du monde de la culture. La lecture culturelle de la question immigrée tend à s'inscrire dans l'espace social comme lecture légitime à côté de la lecture en termes socio-économiques.

En tant que musée national, répertorié comme tel par le ministère de la Culture, cette institution est politique. C'est pourquoi il faut accentuer les aspects politiques de l'analyse de Mary Douglas pour montrer comment se tressent les dimensions cognitive et politique de la CNHI. La CNHI traduit matériellement et institutionnellement le choix politique d'orienter les projecteurs vers le thème de la diversité culturelle. Conséquemment ce choix rend visible à travers l'institution muséale les cultures dites d'origine des populations immigrées et issues de l'immigration. Mary Douglas jette ensuite un pont entre la dimension cognitive des institutions et la mémoire collective : le visage que prend la reconstruction du passé pour un

groupe est modelé par l'organisation sociale de ce groupe. Quelle est l'articulation entre mémoire et institution pour le cas qui nous intéresse ? La CNHI comme institution est une réponse culturelle, cognitive et symbolique à un problème identifié comme le délitement du lien social national. Elle est une réponse aux demandes de reconnaissance. Mais la réponse politique qu'elle propose s'est quelque peu déplacée. En se situant dans le domaine de la culture, elle met de côté et marginalise la demande de récit historique portant sur les pages sombres de l'histoire —non qu'elle nie cette histoire mais celle-ci devient un message de moindre importance. La zone éclairée par cette institution est celle des apports des immigrés et notamment leurs apports culturels, la zone d'ombre est toujours celle des moments douloureux de l'histoire de l'immigration.

Or, c'est parce que la CNHI traduit un déplacement du curseur vers la dimension culturelle de la question immigrée qu'est posé le problème du maintien du cadre républicain.

La reconnaissance et la question républicaine

La question des publics : les termes d'une politique de reconnaissance selon les différents acteurs

Les conflits en termes d'approches de la question immigrée traitée au sein de la CNHI par les différents acteurs identifiés, outre les enjeux de légitimité et d'identités professionnelles qu'ils soulèvent, tendent à politiser la façon dont la question immigrée est abordée. Et ce par la voie de la conflictualité. Les débats concernant ce qui doit être abordé dans les expositions de la CNHI ne traduisent pas une simple différence de point de vue. Il existe certaines incompatibilités entre les rationalités politique et scientifique concernant par exemple la place à accorder à la colonisation et à l'esclavage au sein d'un musée censé être celui de l'histoire de l'immigration. Les décideurs politiques souhaitent répondre à ce qu'ils identifient comme une demande du public. C'est pourquoi l'objectif de reconnaissance peut prendre le dessus sur l'approche scientifique de la question. De même les associations si elles sont en quête d'une certaine reconnaissance, elles sont également potentiellement porteuses de conflictualité. Que ce soit dans une perspective de lutte des classes recouvrant indirectement la question immigrée, ou dans une perspective de rappel des pages sombres de l'histoire de l'État français, il s'agit de demandes éminemment politiques. D'une part parce qu'elles concernent des groupes particuliers -les immigrés, les ouvriers- et que cela pose conséquemment la question de la place des individus dans la cité et le rapport État/société ; d'autre par parce que l'État est interpellé et réprouvé pour son silence sur son histoire. Mais ce rapport à la reconnaissance diffère de celui des acteurs politiques. La demande de reconnaissance particulière que portent les associations s'articule ainsi avec un réel souci de dire le conflit passé. Lorsque les décideurs politiques parlent de reconnaissance, celle-ci ne constitue aucunement une fin en soi. Elle n'est qu'un moyen pour rassembler, pour favoriser l'intégration des populations issues de l'immigration. Il est alors possible de dessiner un tableau de ces trois catégories d'acteurs en soulignant ce que leurs rationalités et finalités ont de similaires et de dissemblables. Les savants cherchent à écrire l'histoire dans une perspective de diffusion des savoirs concernant l'histoire de l'immigration. Cela ne constitue pas une fin en soi : s'ils ont accepté de le faire au sein de la CNHI, c'est qu'ils partagent la conviction plus ou moins forte que cela peut avoir une utilité sociale. La connaissance doit à long terme permettre de changer les mentalités. Leur implication recoupe partiellement les objectifs mis en avant par la mission dirigée par Jacques Toubon. Les associations sont elles, en attente évidente de reconnaissance et si celle-ci ne vise pas à attiser sciemment et délibérément les conflits, il ne s'agit pas prioritairement d'alimenter la cohésion nationale. Enfin, les décideurs politiques partagent ce souci de reconnaissance mais cela semble essentiellement se justifier par la conviction qu'une telle reconnaissance est à même de

favoriser l'intégration et de réduire les conflits. Ainsi, acteurs associatifs et acteurs politiques partagent la même finalité de reconnaissance mais les buts assignés à cette action symbolique, s'ils ne sont pas contraires, divergent radicalement. Les uns désirent que leur statut de victimes dans le cadre d'un conflit passé soit reconnu et affirmé publiquement ; les autres souhaitent que cela brise de telles velléités. Mais tous semblent plus orientés vers une action mémorielle c'est-à-dire ayant des conséquences sur ce qu'ils appellent « la mémoire collective nationale ». Quant aux chercheurs, il nous semble qu'ils soient les seuls à montrer une vigilance importante par rapport à ce souci mémoriel. S'ils ne sont pas désengagés de cette entreprise de reconnaissance, ils tentent de s'en démarquer en tant que finalité.

La reconnaissance semble viser plus ou moins directement et plus ou moins officiellement un certain public ou bien répondre aux revendications de certaines franges de la population. C'est ce rapport au public qu' il faut maintenant examiner en prenant en compte les rationalités de chacune de ces catégories d' acteurs. La CNHI est un établissement public dont la création résulte d'une décision politique: elle s'insère donc dans une politique publique. Quels sont les publics visés par les concepteurs de la CNHI ? Pour répondre à cette question, il faudra distinguer les publics officiels et réels. La CNHI n'ayant pas encore ouvert ses portes, il n'est pas possible de tirer des conclusions concernant cette question à partir de l'expérience publique de l'établissement. En revanche, l'étude des textes officiels et des discours s'avèrent utiles. Notre hypothèse est que les publics visés réellement ne correspondent pas exactement au public un et uni de la politique républicaine. La politique de reconnaissance est très problématique quant à la définition du public qu'elle suppose implicitement et ce d'autant plus dans le cadre républicain interdisant la segmentation des publics.

Publics officiels

La CNHI est un établissement public comprenant un musée national et une médiathèque. Elle sera ouverte à tous. Mais ses concepteurs ciblent des publics plus spécifiques. Le contour de ces publics découle des fonctions qui sont attribuées à l'établissement. Ainsi, en tant qu'instrument de lutte contre les discriminations et pour l'intégration, des publics plus spécifiques émergent. La politique à l'origine de la création du musée veut agir sur les mentalités: le public visé est évidemment celui dont les mentalités doivent être changées, c'est-à-dire ceux dont la mémoire collective est encore largement déterminée par le roman national. Le second public qui n'est pas non plus officiellement ciblé mais dont les contours découlent directement de la définition des objectifs de la CNHI est constitué des populations issues de l'immigration dont la contribution au fait national est reconnue. Enfin, l'objectif visé étant la cohésion nationale, un autre public émerge, celui de la nation mais dont le liant a été fortifié par le travail sur les mentalités, par la diffusion de connaissances. Tout cela repose sur la conviction que le musée doit et peut favoriser l'émergence d'un peuple uni par la connaissance. On retrouve dans quelques entretiens, l'idée que le musée doit contrecarrer d'autres diffuseurs de représentations sociales au premier rang desquels se trouvent les médias

Publics réels

Malgré le souci constamment manifesté par nos interlocuteurs et que l'on retrouve également dans les textes officiels de ne pas faire un musée des étrangers, pour les étrangers ou des communautés, il y a bien en filigrane une réflexion sur les publics communautaires. Ils ne sont certes pas identifiés comme public pertinent parce que d'une part la conception française de la République l'interdit et d'autre part parce que la plupart des acteurs y sont sincèrement et profondément défavorables. Mais en amont la question a bien été posée. Ainsi, les historiens et sociologues qui ont participé à la définition du projet se demandent si l'on

peut considérer les Harkis, les Bretons ou bien encore les Antillais comme des immigrés. La question a été posée avec le souci de ne pas heurter la sensibilité des uns et des autres. Ainsi, le choix d'adopter une définition juridique de l'immigration –traverser la frontière de l'Étatnation – et non celle plus originale de l'expérience de l'immigration –définition qui repose sur l'idée qu'il existe des frontières symboliques tout aussi importantes et pertinentes que celles de l'État– s'explique sans doute essentiellement par le fait que la première acception est plus convenue et plus parlante. On ne peut cependant pas exclure le souci de ne pas heurter certains groupes. Qu'en est-il plus spécifiquement des acteurs? Comment conçoivent-ils les fonctions de la CNHI et quel public celles-ci ciblent-elles? Les associations semblent viser l'État. L'argumentaire des acteurs associatifs est effectivement basé sur la nécessité de diffuser des savoirs sur l'histoire de l'immigration, le but étant que les Français issus ou non de l'immigration connaissent cette histoire et notamment l'histoire moins glorieuse de l'État. Il faut donc se demander quel peut-être le public d'une politique de reconnaissance. A priori, c'est la puissance publique qui en est l'acteur, au sens où c'est l'État qui reconnaît. Mais lorsque les associations à vocation mémorielle sont en demande de reconnaissance à travers la CNHI, c'est certes toujours cette instance supérieure qui en est l'acteur principal mais elle est également la cible de cette reconnaissance. On exige d'elle qu'elle se remette en cause. On voit bien comment en fonction de la définition du public et des fonctions assignées à la CNHI, le contenu de cette reconnaissance peut changer. En ce qui concerne les chercheurs, il apparaît au cours des entretiens que le musée doit être un musée de tous les Français. Autrement dit, le musée n'a pas de public déterminé. Pourtant, il s'agit bien pour eux aussi de lutter contre le racisme en rappelant que les immigrés ont leur place légitime en France. L'on peut alors distinguer deux publics implicites : les populations issues de l'immigration et ceux pour qui la légitimité de leur place en France n'est pas encore une évidence. La dimension pédagogique de l'institution est affirmée et est prééminente. Quant à la puissance publique, il s'agit pour elle de reconnaître dans un cadre républicain. Par définition, l'acte de reconnaissance est ciblé. Quoi qu'on en dise, ce sont bien des groupes particuliers -même s'il ne s'agit pas de définition ethnique ou communautaire- qui sont visés par la reconnaissance. Mais cela n'apparaît pas officiellement.

Ainsi, la politique de reconnaissance qui est à l'origine de la CNHI peut être considérée comme une réponse à des revendications dont le contexte contemporain témoigne. Pourtant les acteurs de ces revendications ne peuvent être officiellement ni publiquement identifiés. Et ce pour deux raisons: tout d'abord parce que la politique de reconnaissance a pour ambition de « changer les mentalités » et non d'accentuer les divisions. Mais aussi parce que le cadre républicain est considéré comme un cadre indépassable auquel les acteurs politiques doivent se référer.

Controverses autour de la notion d'intégration : la difficile coexistence d'acteurs issus de mondes professionnels différents au sein de l'établissement public

La posture critique : la culture comme vecteur de dépolitisation

« « - [...] Ils ont peur de nos projets. Parce que nous quand on dit qu'on veut faire quelque chose concernant le 17 octobre 1961, ça veut dire qu'on interpelle la préfecture, la police qui en a été responsable [...] Je pense qu'ils vont être très frileux là-dessus. Après, il y a des choses que tu ne peux pas ne pas dire. Sinon après, t'es pas crédible. Mais ils vont lui donner une dimension ... humaine...d'hommes, de femmes, qui ont construit le pays...Bon ça peut...il y a une autre exposition qui avait été faire au Musée des Invalides « La France de toutes les couleurs », qui n'était pas inintéressante. C'était pour sensibiliser les Français à la réalité de l'immigration. Sauf que c'est pas parce que tu mets des Italiens avec l'accordéon, les spaghettis et Platini, que tu reviens vraiment sur l'histoire de l'immigration. Par contre, les

Italiens à Aigues-Mortes dans le sud de la France en 1893, quand y a pas de boulots, les Français qui n'avaient pas de boulot...ça a été la première ratonnade, il y a eu sept Italiens qui sont morts. Et ça, on le voit pas dans « la France de toutes les couleurs ». Nous on veut faire des choses comme ça¹».

La notion de culture peut avoir une acception politique différente pour les acteurs associatifs. Notre interlocutrice l'assimile à celle de la diversité culturelle. Le recours à cette notion est perçu comme un moyen de dépolitiser la question de l'immigration. Cette posture critique repose sur une conception particulière de la chose publique selon laquelle le politique et la conflictualité sont intimement liés. La rationalité de l'acteur public est toute autre : elle est axée vers la « cohésion nationale ». L'idée selon laquelle l'exploitation du thème de la culture peut à terme contribuer à dépolitiser une question se retrouve avec force chez les acteurs associatifs.

Une intégration symbolique de la posture critique au sein de l'institution pour désamorcer le conflit ?

L'idée semble s'être imposée chez les acteurs de la CNHI que seul un regard critique sur l'histoire de France peut permettre de sauvegarder ou plutôt de refonder à partir d'un autre liant « la cohésion nationale ». Ce nouveau liant, c'est la reconnaissance. Mais comme nous l'avons rappelé, en France la reconnaissance n'est acceptable que dans la mesure où elle s'adapte à la conception républicaine du lien social. C'est pourquoi, il nous semble que le passage au politique permet de réguler la généralisation du regard critique posé sur le passé. La régulation se donne ici à voir à travers la reformulation républicaine du souci de reconnaissance. On crée une « Cité nationale de l'histoire de l'immigration » et non plus « un centre de ressources des cultures de l'immigration » car il s'agit de réintégrer symboliquement l'histoire de l'immigration à la « cité », celle des citoyens français. La reconnaissance est nécessaire, mais elle reste un outil de la politique d'intégration. Ce souci d'intégrer cette demande dans le cadre républicain est d'ailleurs revendiqué. Il apparaît clairement dans les textes officiels. Ainsi, l'on peut lire dans les annexes du rapport de la mission dirigée par Jacques Toubon, un compte-rendu de la consultation de l'historien Benjamin Stora, à propos des différents groupes susceptibles d'être considérés comme immigrés:

« En résumé, pour Benjamin Stora, il sera très difficile de faire passer l'idée auprès des rapatriés d'Algérie, pieds-noirs ou Harkis, que leur histoire a sa place aux côtés des immigrés. Mais il conclut en disant que c'est peut-être l'appellation du centre, la référence à l'immigration qui fait problème, peut-être faudrait-il que le nom soit plus large. Enfin quand on lui demande si, à son avis, l'histoire des rapatriés d'Algérie pourrait prendre place dans une exposition temporaire sur les mouvements de population en Méditerranée occidentale (exemple gratuit), il répond que cela pourrait peut-être mieux « passer » ».

La remarque de Benjamin Stora souligne toute l'ambiguïté sous-jacente à la CNHI. En tant qu'instrument d'une politique de reconnaissance des populations issues de l'immigration, elle doit avoir identifié un public. Elle s'est fixée pour objectif de favoriser l'intégration en changeant les mentalités. Or, être présentés à la CNHI peut contrarier certaines communautés ou groupes comme les Harkis ou les pieds-noirs. Ils y verraient une exclusion ou une marginalisation là même où l'État met en œuvre des mécanismes symboliques censés lutter contre cette exclusion. Il s'avère nécessaire d'étudier la réception d'une telle politique. La rationalité politique républicaine est manifeste et revendiquée. Pourtant, il serait erroné d'y voir une posture rigide. D'autres éléments viennent soutenir l'idée que ce cadre est en quelque sorte l'horizon d'attente politique français mais que les acteurs politiques peuvent montrer

-

¹ Entretien avec un acteur associatif.

d'une certaine flexibilité. Ainsi, tous nos interlocuteurs universitaires et politiques s'accordaient sur l'idée que le musée de la CNHI devait retracer l'histoire de France et que celle de l'immigration et des populations issues de l'immigration n'avait d'intérêt dans le cadre d'un musée, que si le lien était fait avec l'histoire nationale. Cette idée devrait donc se retrouver dans la muséographie. L'exposition permanente est donc censée retracer cette histoire globale française vue sous l'angle de son immigration. Elle ne sera pas une histoire des groupes particuliers même si par définition une histoire de l'immigration devra s'y référer. En revanche, il semblerait d'après certains textes officiels et entretiens que les expositions temporaires puissent ponctuellement être consacrées à un groupe ou à un moment particulièrement douloureux suscitant des polémiques -comme le thème de l'immigration coloniale. L'exposition n'ayant pas encore eu lieu, le musée n'ayant pas encore ouvert, il est évidemment impossible de faire une analyse muséographique ou plus simplement de porter notre attention sur la matérialité de notre objet. Cependant, il ne coûte rien d'émettre quelques hypothèses, avec précaution, concernant ce dispositif avenir, à partir de ce qu'en disent les acteurs impliqués dans la conception de ce musée. Et nous pouvons relever que l'exposition permanente qui constitue par définition le corps du musée constitue également le corps symbolique de la nation, le support sur lequel le lien social entre tous les Français –issus ou non de l'immigration— doit être rendu public et mis en scène par son histoire. Les expositions temporaires apparaissent alors, par contraste, comme une soupape de sécurité. Plus flexible, leur contenu pourra répondre aux demandes de reconnaissance particulières. Le premier colloque prévu pour septembre 2006 à la Bibliothèque Nationale de France était d'ailleurs consacré à l'histoire coloniale et à son rapport avec celle de l'immigration. Sans nier l'intérêt historique de ce sujet, ni la bonne foi de ceux qui l'ont choisi, il est certain que cela remplit également une fonction symbolique. C'est un signe politique adressé aux acteurs les plus critiques soupçonnant la CNHI d'être une machine alimentant le discours glorifiant l'histoire de France et en particulier son rôle dans ses colonies. Il est possible de voir dans les manifestations hors murs ainsi que dans le principe d'exposition temporaire, par contraste avec l'exposition permanente, « épine dorsale » du musée, une ressource qui rendrait l'institution plus flexible et plus attentive aux demandes extérieures et éventuellement à celles des groupes particuliers pour ne pas dire des « communautés ». De même, la décision d'accueillir le fonds d'archives constitué à partir des manuscrits du sociologue éminemment critique de la « raison nationale » Abdelmalek Sayad, au sein de la CNHI alors que l'établissement n'a pas vocation à devenir un centre d'archives sur l'immigration peut être interprétée comme un autre signe fort à destination des acteurs critiques que ce musée n'a pas vocation à diffuser une image d'Epinal de l'histoire de l'immigration. Il est possible de voir dans ces initiatives une tendance de l'institution et notamment par la volonté de ses acteurs les plus politiques, d'intégrer des éléments de l'analyse critique de la question au sein même du musée.

Conclusion

Ainsi, la CNHI est en tension entre la volonté politique de construire une « mémoire partagée » et le souci de diffuser des savoirs sur l'histoire de l'immigration. La thématique de la culture qui prend une place importante dans cette institution ne résout pas cette tension. Objet d'interprétations différentes, elle est au contraire le lieu où se donne à voir toute l'ambiguïté de l'entreprise cognitive qui matérialise la CNHI. Il s'agit d'assurer la « cohésion nationale » en réhabilitant l'idée de diversité culturelle. Mais certains acteurs voient dans cette thématique une diversion par rapport aux demandes particulières et potentiellement conflictuelles de reconnaissance.

Bibliographie

AMHI, Rapport de l'Association pour un Musée de l'Histoire de l'immigration, avril 1992.

BERNARD Philippe, WEIL Patrick, Note à Lionel Jospin, Premier ministre.

DOUGLAS Mary, Comment pensent les institutions, Paris, La découverte, 2004, (1ère éd. américaine : 1986).

DUBOIS Vincent, *La politique culturelle en France: genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, Collection Socio-histoires, 1999.

EL YAZAMI Driss, SCHWARTZ Rémy (Mission de réflexion sur la création d'un lieu culturel dédié à l'histoire et au rôle de l'immigration en France), *Rapport pour la création d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration*, novembre 2001.

LAGROYE Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Éditions Belin, Collection Socio-Histoires, 2003.

POULOT Dominique, *Une histoire des musées de France. XVIIIe-XXe siècle*, Paris, La Découverte, 2005.

TOUBON Jacques, Mission de préfiguration du centre de ressources et de mémoire de l'immigration, Rapports officiels, 2003.